



Photo Helmut Krackenberg

Édito

Pleine nature et faux semblants

«L'escalade est interdite sauf sur les falaises». Cette phrase ne provient pas d'un sketch mais d'un préfectoral Arrêté de Protection de Biotope concernant un site voisin. On peut y voir un exemple de la duplicité des autorités publiques, ici capables d'imposer des contraintes très fortes, comme chacun peut le constater actuellement, et ailleurs passives face à des abus manifestes. Mais surtout apparaît l'impuissance de ces autorités à saisir l'essence d'un phénomène et à le réguler, dépassées par ce qu'elles ont laissé faire, voire encouragé.

Avec l'été ont fleuri les offres touristiques destinées aux vacanciers et qualifiées de «pleine nature». L'expression est trompeuse, masquant les artifices qui rendent possibles ces activités et en font des produits marchands dont les acheteurs seront frustrés de vraie nature. Ces activités nécessitent en effet des équipements, individuels ou collectifs. La simple randonnée entraîne balisages, parkings, ramassages de déchets. La pratique du canoë sur le Chassezac passe par le maintien artificiel d'un étiage en plein été. L'escalade impose brutalement des équipements toujours en expansion, stérilisant en toute impunité des hectares de falaises pour des décennies. L'accès à la pleine et vraie nature sera souvent gêné par la multiplication de ces équipements et remplacé par l'accès à une nature vidée, désanimée, marchandisée.

D'où la pression d'un modèle économique saisonnier imposant de réaliser le maximum de profits au moment même où la nature aurait besoin de quiétude. Et la formation d'une rente de situation pour des agents qui profitent d'un accès gratuit à la nature ainsi que d'avantages collectifs tout en externalisant les dommages qu'ils causent. Ils profitent d'un triple aveuglement.

Actualités

UNE RESERVE NATURELLE

Fiber Nature est une nouvelle association naturaliste composée d'étudiants et de chercheurs. Elle a inauguré sa première réserve de biodiversité au mois de mai. Cette réserve, d'une superficie d'une douzaine d'hectares, se trouve sur la commune de Grospierres, proche du Rouret. Cette zone naturelle a été donnée par le groupe Pierre & Vacances à cette association, réalisant ainsi sa première opération de ce type en France.

Trois habitats méditerranéens sont présents sur cette zone située sur le versant ouest de la montagne de la Serre : garrigue, chênaies de chênes pubescents et de chênes verts.

L'inauguration, le 18 mai, a bénéficié de la présence du Président du Conseil Départemental et de nombreuses autres personnalités locales et scientifiques.

Une résurgence vauclusienne, la source de Re-gourdet, est incluse dans le périmètre.

La gestion de cette réserve repose sur un conseil scientifique et a trois objectifs. Tout d'abord mener un inventaire naturaliste, qui a déjà permis d'identifier plus de 200 espèces floristiques dont certaines patrimoniales et protégées. Ensuite de sensibiliser le grand public sur la riche biodiversité présente dans notre région. Enfin de permettre de protéger dans les meilleures conditions ces milieux. Une maison de la réserve a été inaugurée le 7 août et la première journée portes ouvertes s'est

déroulée le 21 août. Cette réserve n'exclut pas la poursuite de certaines activités : centre équestre et parcours aventure, pour laquelle une réflexion est en cours. Un plan de gestion sera finalisé lorsque les inventaires naturalistes seront plus avancés.

Cette initiative entièrement privée, soutenue financièrement par la commune et le département, représente un outil de protection innovant dans la mesure où il ne nécessite pas de laborieuses procédures puisqu'il a pu être mis en place en l'espace d'une seule année. Fiber Nature réfléchit déjà à la création d'autres réserves semblables. L'Association Paiolive s'implique activement dans les inventaires de terrain et les animations.

LIONEL COSTE



La rarissime *Hedysarum boveanum*
subsp. *europaeum*

Photo de Simon Contant prise dans la réserve

Aveuglement éthique car pour les loisirs d'un petit nombre un patrimoine commun est détruit pour longtemps.

Aveuglement écologique. On essaie parfois d'évaluer les impacts de telle activité mais sans méthode pour intégrer le cumul de l'ensemble. Une approche trop liée aux espèces à statut ne prenant pas en compte l'ensemble des écosystèmes favorise cette fragmentation puis la destruction de milieux fragiles et jusqu'alors préservés comme les falaises, les grottes ou les lits de rivières.

Aveuglement économique car ces activités générant des profits saisonniers élevés ne sont pas des outils de développement local comme en témoignent les mauvais indicateurs économiques de notre région, surtout en matière d'emploi. Pourtant, une autre économie touristique est possible. Pour la nature la coupe est pleine. Il est temps que les Activités dites de «Pleine Nature» commencent leur transition écologique.

JEAN-FRANÇOIS HOLTHOF

Nos invités

Gilbert Cochet et Béatrice Kremer-Cochet ont fondé avec un groupe d'amis l'association Forêts sauvages dont ils sont respectivement président et vice-présidente. Tous deux agrégés de l'Université, experts au Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel Régional et, par-dessus tout, naturalistes de terrain passionnés, ils parcourent ensemble notre continent européen et auscultent l'état du milieu naturel depuis plusieurs décennies. Ils sont auteurs de livres sur le ré-ensauvagement. Gilbert est aussi attaché au Muséum national d'histoire naturelle et expert au Conseil de l'Europe. Il préside le conseil scientifique de la Réserve des Gorges de l'Ardèche depuis sa création en 1980)

La biodiversité est en crise mais de quelle crise s'agit-il exactement ?

La situation en France est paradoxale. De grandes espèces ont vu leurs effectifs augmenter considérablement : ours, lynx, loups, grands rapaces, castors et loutres, etc. alors qu'en même temps l'effondrement des populations d'oiseaux, de chauve-souris et d'insectes est patent. Cela signifie que la mobilisation en faveur d'espèces iconiques peut donner des résultats réels et que la nature a une capacité de résilience par elle-même. Mais il y a des limites à ces progrès spectaculaires lorsque l'on descend vers le bas des chaînes trophiques. Par exemple la moule perlière a disparu des rivières de France et les tentatives de réintroduction ont échoué car nulle part la qualité de l'eau n'est suffisante pour qu'elle s'y reproduise. Les eaux sont désormais trop riches en nitrates et phosphates. De même pour les plécoptères dont plusieurs espèces ont disparu. Par contre la loutre est revenue largement mais elle n'est en aucun cas une indicatrice de la qualité de l'eau.

Les invertébrés sont beaucoup plus sensibles à la dégradation des milieux que les grandes espèces, souvent moins spécialisées. Cela concerne des insectes aquatiques mais aussi ceux des milieux terrestres dont la pollution a entraîné par exemple la chute des populations de papillons.

Pour les grandes espèces il a souvent suffi que la chasse et la destruction des habitats cessent pour que les populations se reconstituent. D'autres pourraient revenir chez nous : bouquetins, chamois si l'on n'y faisait pas obstacle. Mais pour les espèces plus petites, les plus nombreuses, c'est beaucoup plus difficile voire impossible sans restauration de la qualité des milieux.

Par exemple ?

Sur la Garonne on conserve des données anciennes d'un siècle et il est clair que nombre d'espèces alors recensées ont disparu. Dans les gorges de l'Ardèche un inventaire des macro-invertébrés aquatiques a été réalisé voici 40 ans. Il a été reproduit 20 ans plus tard avec les mêmes chercheurs et le même protocole : la chute de la biodiversité aquatique y est patente ! Ici le contrat de rivière Ardèche-Claire n'a pas permis d'empêcher la dégradation de la biodiversité et l'eutrophisation des eaux. Il peut suffire de quelques effluents domestiques, industriels ou agricoles pour élever le taux de nitrates et de phosphates.

Connaissez-vous Païolive, les gorges du Chassezac et les Gras ?

Je les ai parcourus en amateur voici longtemps, à la recherche du Grand-Duc et j'ai toujours été attiré par les gorges. Païolive m'apparaît comme un site de petite taille mais très riche encore avec une variété de paysages. Sa conservation me semble relever d'une sorte de miracle car la pression touristique y est aussi forte que celle des Gorges de l'Ardèche alors que le territoire est plus petit et qu'il n'existe pas de protection réglementaire. En outre le Chassezac n'est plus une rivière naturelle et le transit sédimentaire ne s'y effectue presque plus. Ce territoire est trop réduit pour supporter longtemps un tourisme de masse. La nature ne s'y exprime que dans quelques petites fenêtres de quiétude au printemps et à l'automne. Il y a eu récemment le retour naturel du faucon pèlerin et l'aigle de Bonelli pourrait revenir. Mais le développement des équipements d'escalade y est ahurissant (800 voies sur une courte distance).

Dans les gorges, du Chassezac ou de l'Ardèche où en est la protection des milieux rupestres contre l'équipement de voies d'escalade ?

Dans la réserve des Gorges de l'Ardèche on a pu limiter l'équipement de voies d'escalade mais il est paradoxal que dans une réserve nationale cela n'aille pas de soi et qu'il faille sans cesse revenir sur ce sujet qui devrait être réglé depuis longtemps. Le dialogue n'est pas facile à cause notamment des équipiers sauvages et d'un désir d'équiper qui ne connaît pas de limites.

Et qu'en est-il de l'évolution de l'immense chênaie verte ?

Il semble qu'une dynamique forestière heureuse soit à l'œuvre. On peut voir le chêne blanc s'installer dans les taillis de chênes verts. Peu à peu le grandira, fera de l'ombre et supplantera le chêne vert. Ce dernier a joué le rôle d'espèce pionnière dans la reforestation naturelle d'un terrain déboisé et exploité par l'homme. Ainsi la forêt évolue avec plus d'essences de fraîcheur. Une petite hêtraie sapinière apparaît maintenant au fond des Gorges ! Ce massif présente un grand intérêt car la forêt des gorges de l'Ardèche représente 90 % des forêts méditerranéennes protégées.

La protection juridique apportée par le statut de Réserve a-t-elle été utile dans les Gorges de l'Ardèche ?

Ce statut offre en théorie une bonne protection mais en fait il y a eu beaucoup de compromis. Il a permis de canaliser le tourisme : limitation des aires de bivouacs et suppression des bivouacs sauvages. Des espaces de quiétude pour la faune ont ainsi pu être regagnés. Nous avons aussi pu éviter de grands projets du genre parc de loisirs ou complexes hôteliers ainsi que quelques coupes forestières, mais le statut de réserve nationale y est en quelque sorte sous-employé. Il y a eu des retours spontanés d'espèces : faucon pèlerin, vautour percnoptère, Alose, Apron, Loutre ..., également favorisés par leur statut d'espèce protégée. D'autres pourraient revenir comme le cerf, le chamois ou le bouquetin.

L'expérience de cette réserve pourrait-elle servir de modèle à Païolive ?

Peut-être, mais la transposition est délicate car si le bois de Païolive est d'une surface équivalente, les gorges y sont nettement plus petites et déjà assez dégradées.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées pourrait-elle améliorer la situation en conférant une protection dite forte à certaines parties de Païolive ?

Nous craignons qu'en France et particulièrement en Ardèche la réalisation de cette politique ne soit très inférieure aux ambitions affichées. On fera du cas par cas. Peut-être sera-ce une opportunité pour Païolive dont l'absence de statut de protection étonne les visiteurs. Il existe une demande pour une vraie protection. Par ailleurs, l'existence d'un Espace Naturel Sensible n'est pas forcément un avantage car les politiques des départements sont ambiguës. Ainsi dans la Drôme le département nous empêche d'acheter des terrains pour éviter qu'une réserve ne se crée !

Vous revenez du Congrès Mondial pour la Nature de Marseille. Quelle impression en retirez-vous ?

Une impression mitigée. Les participants étaient déjà sensibilisés et motivés et, à cause aussi des consignes sanitaires, le public nous a semblé réduit et rassemblant peu de Marseillais. Pour le contenu nous n'avons pas relevé d'avancée notable. De grands industriels ayant passé des accords avec le WWF ont produit des discours tout à fait vides. Il était cependant réconfortant de voir les stands des exposants, témoignant du dynamisme de la vie associative qui demeure encore la principale raison d'espérer, après bien entendu la capacité qu'a la nature à nous faire bénéficier de sa richesse et de sa générosité.



© Camille de Chenay

L'HIRONDELLE DE FENETRE (*DELICHON URBICUM*)

Les bonnes nouvelles en matière de biodiversité ne sont pas si courantes qu'il ne faille en relever une quand elle se présente. Elle concerne l'hirondelle de fenêtre qui est la plus courante dans nos paysages anthropisés. L'hirondelle rustique est devenue plus rare et l'hirondelle des rochers, présente toute l'année, fréquente surtout les milieux rupestres. L'hirondelle rousseline est très rare en Ardèche.

La diminution des effectifs de l'hirondelle de Fenêtre a été empiriquement constatée par de nombreux observateurs ainsi que par des comptages respectant un protocole préétabli. Le Programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) élaboré par le Muséum National d'Histoire Naturelle a établi une diminution de 40% des effectifs en 10 ans et des suivis de nidification sur plusieurs territoires en France ont montré un déclin de cette espèce familière. Cette chute des effectifs est due à des problèmes d'alimentation et d'empoisonnement des chaînes alimentaires à cause des pesticides, mais aussi par des destructions directes de leurs habitats au sein même de nos habitations.

Vivant en étroite proximité avec l'homme, au cœur des habitations humaines, chacun peut noter la présence de l'hirondelle de Fenêtre et son abondance. C'est une espèce commensale de l'homme qui établit ses sites de nidification sur les immeubles le plus souvent habités, dans les villes et villages. Son imbrication dans notre société est très forte, elle est présente et se concentre là où l'homme se concentre aussi. C'est une espèce populaire. Tout le monde connaît cet oiseau, même sans identifier précisément l'espèce, et sait que les hirondelles consomment des insectes ce qui les fait considérer avec bienveillance ces annonciatrices du printemps.

En 2012-2013, la LPO avait réalisé sur toutes les communes de l'Ardèche un inventaire des nids d'hirondelle de fenêtre pour évaluer la dynamique des populations. Récemment, sur la région de Païolive, plusieurs observateurs avaient l'impression que ces hirondelles étaient devenues moins nombreuses, conformément à la tendance générale. Pour en avoir le cœur net une opération de comptage utilisant le même protocole qu'en 2012/2013 a été lancée sur 6 communes réparties sur l'écomplexe. Les résultats en sont présentés ci-dessous.

BIODIVERSITE ET JARDIN

« Vraouum ». C'était pourtant un calme dimanche ensoleillé. Depuis la dernière pluie, la vie foisonne au jardin : orlayas blanches, muscaris bleus, coquelicots rouges, vesces jaunes, euphorbes vertes, discrètes graminées et autres fleurs s'épanouissent faisant éclater leurs palettes de couleurs. Les insectes ne se font pas attendre : vaurés dans les ombelles, des coléoptères digèrent un nectar sucré. Les larves de coccinelles ont éclos dans les herbes hautes et vont bientôt dévorer tous les pucerons qui croiseront leurs chemins, tandis que des abeilles sauvages s'activent, passant méthodiquement de fleurs en fleurs. « Vraouum », mais les tondeuses sortent des garages. À coup sûr les monstres métalliques vont encore faire un malheur ! Beaucoup d'êtres vivants vont perdre leur fabuleux gîte et couvert. Et certains finiront broyés sous les lames.

La surface totale des 12 millions de jardins français représente plus de trois fois celle des réserves naturelles de notre pays. Autant dire qu'il s'agit de zones ayant un impact réel et global sur la biodiversité nationale. En grande partie constituées de milieux dits ouverts, ces surfaces peuvent être d'une grande richesse naturelle. Entre agriculture intensive luttant contre toute vie sauvage et urbanisation rongant les milieux naturels à un rythme effréné, les jardins peuvent constituer de salutaires refuges pour une faune et une flore chassée de toute part.

Malheureusement, les croyances et les vieux réflexes de certains jardiniers sont tenaces. Le gazon est encore abondamment semé par des fondus du tapis vert. Il n'a absolument aucun intérêt pour la biodiversité. Les pelouses d'herbes spontanées, mais trop souvent coupées ou fertilisées, ne valent guère mieux. Quel est donc ce besoin frénétique, de vouloir « faire propre » ? Une certaine idéologie du jardin dans laquelle tout ce qui est sauvage doit être contrôlé. Qu'avons-nous donc besoin de « nettoyer »

A chaque fois les observateurs relevaient dans chaque rue, chaque ha-meau ou lieu-dit, les nids, en distinguant les nids entiers, les nids en construction, les nids occupés. Pourquoi recenser les diverses variétés de nids ? Pour avoir une idée de la population qui soit indépendante des variations interannuelles. Le nombre de couples est nécessairement inférieur ou égal au nombre de nids entiers. Le nombre de nids entiers constitue un indicateur du nombre de couples que des recherches ultérieures pourront permettre d'affiner. Les informations complémentaires sur les anciens nids peuvent être considérées comme des indicateurs annexes de l'état des populations. La donnée de référence est donc le nombre de nids entiers. Toutes les communes, exceptée celle de Grospièrres, ont vu leur nombre de nids entiers augmenter sensiblement et sur l'ensemble de ces six communes il a augmenté de près de 50 % depuis une dizaine d'années. Le taux d'occupation des nids est variable selon les communes mais a lui aussi globalement augmenté.

Ce résultat positif ne peut qu'encourager à poursuivre les mesures de secours aux hirondelles déjà proposées dans un dépliant largement diffusé : supprimer l'usage des pesticides dans les jardins, différer les travaux de ravalement de façades ou de toitures en-dehors des périodes de nidification, ne pas intervenir d'avril à août.

JEAN-FRANÇOIS HOLTTHOF

Commune	2012-2013		2020	
	Nids entiers	Nids occupés	Nids entiers	Nids occupés
Chandolas	94	26	210	49
Grospièrre	60	60	52	38
Labeaume	13	6	18	14
Les Vans	193	91	265	183
St-André-de-Cruzières	104	60	153	100
St-Paul-le-Jeune	48	6	73	26
Total	512	249	771	410

au fait ? Serait-ce justement ce qui ne peut pas être maîtrisé, dominé ? C'est oublier complètement l'aspect vivant du jardin. La moindre herbe folle sera taxée de « sale », de « mauvaise », de « envahissante », avant d'être méthodiquement arrachée. Elle était pourtant bénéfique à bon nombre : elle offrait du nectar aux pollinisateurs, était l'hôte d'un papillon venant y pondre ses œufs, offrait le couvert aux chenilles dévorant ses feuilles, ou bien encore proposait des graines aux oiseaux.

Afin qu'une pelouse soit la plus favorable possible à la biodiversité, voici



quelques pratiques vertueuses à adopter. Pour commencer, remplacez dans la mesure du possible la tonte par la fauche, bien moins destructrice pour la faune qui ne termine pas hachée-menue entre les lames. Ensuite, deux coupes par an, c'est la limite maximale supportable par la plupart des plantes des milieux ouverts. Au-delà, la sélection induite par ces coupes répétées appauvrira drastiquement le nombre d'espèces, et seules quelques graminées survivront. Quelque soit la taille de votre jardin, il est intéressant de réfléchir à une gestion différenciée : créer des secteurs bas fauchés 2 à 3 fois par an, des secteurs hauts fauchés une fois, puis des zones intermédiaires, sans hésiter à ouvrir des sentiers pour vous déplacer. Ainsi plusieurs milieux se développeront et seront les hôtes d'espèces adaptées et variées. Fauchez haut : couper trop bas compromet le développement des espèces plus tardives, et condamne le jardin à la pauvreté pour le reste de l'année. Afin d'atteindre la plus grande diversité d'espèce végétales il est conseillé de ne pas faucher à moins de 8 cm du sol au minimum. Enfin, et surtout, évitez de faucher au printemps, car c'est la pleine saison de floraison, de fructification, de la nidification des oiseaux et du développement des insectes. C'est donc un moment crucial après l'hiver pour toutes les espèces, qui pourrait être anéanties

par une tonte trop hâtive. Aussi, contrairement à ce que l'on pense, les sols les plus pauvres sont les plus riches en biodiversité. Chimiques ou organiques, les engrais sont des sources de nutriments (azote et phosphore) essentiels aux plantes. Pourtant, l'accumulation de ces nutriments dans un sol est une des premières causes de perte de biodiversité. Une prairie sur-fertilisée présentera moins de 10 espèces végétales. A l'inverse une prairie peu amendée pourra en compter plus de 50 ! Ce phénomène, qui a aussi lieu au jardin, s'explique par la dominance de quelques espèces très compétitives favorisées par la présence massive de nutriments. Fertiliser son jardin, en dehors du potager lui-même, est l'assurance de voir disparaître toutes les espèces moins compétitives et qui font le cœur de la diversité de ces espaces. Semer des prairies fleuries pour la biodiversité : une fausse bonne idée ? Quelques papillons ou abeilles, pas difficiles, viendront rapidement profiter d'un joli Buddleia ou d'un délicat Pétunia au jardin, mais sachez qu'aucun ne sera en mesure de s'y reproduire : les larves des insectes ont en effet des goûts très précis. Or les plantes horticoles plantées habituellement dans les jardins, viennent d'autres régions du monde, et n'offrent bien souvent que très peu à la faune sauvage locale. C'est malheureusement aussi le cas des prairies fleuries, parfois vendues comme support

de vie sauvage, elles sont plutôt des déserts colorés dont le seul objectif est esthétique. Évidemment, le remplacement des plantes sauvages indigènes par de « belles » horticoles exogènes condamnent ces animaux à vivre sans gîte et souvent sans couvert. Ainsi l'image d'une belle abeille domestique butinant un tournesol ou un colza est un non-sens écologique pourtant porté comme symbole de biodiversité. Bon nombre d'insectes sont spécialisés : ils ne pondent que sur des plantes bien précises : une famille, un genre, voire une seule et unique espèce végétale sauvage, dont leur survie dépend donc intégralement. Plantes sauvages et animaux ont coévolué ensemble depuis des millions d'années, ils sont adaptés l'un à l'autre. Si l'on veut à tout prix semer une prairie fleurie, veillez à l'origine des semis. Choisissez des semences sauvages et locales plutôt que horticoles. Mais la meilleure solution reste celle de laisser une zone du jardin intégralement sauvage, en laissant la flore spontanée s'installer. Un jardin sauvage, fleuri, dans lequel le jardinier peut à loisir observer et guider l'évolution naturelle de la végétation, est un merveilleux endroit qui réserve à coup sûr de belles surprises. Compte tenu de la crise majeure de la biodiversité que nous sommes en train de vivre, il appartient à chacun de s'orienter vers des pratiques responsables et respectueuses du vivant.

ELSA RAY

VISION D'ARTISTE



Chardonneret par Gilles Coladon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Elle arrive chez nous

La Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) est une espèce méditerranéenne. Nous vous la présentons car elle est arrivée depuis peu dans l'écomplexe. C'est un petit lézard des milieux rocheux mais qui est aussi anthropophile, de sorte que vous pouvez la rencontrer dans vos maisons, sur les murs ou les plafonds. Vous pourrez facilement la voir, la nuit venue, à la lumière des lampadaires, plaquée contre un mur, en train d'attendre quelques insectes éblouis par la lumière.

La Tarente de Maurétanie est un gecko d'aspect trapu d'une quinzaine de centimètres, dont la queue correspond à peu près à la moitié de sa longueur. La famille de geckos dont elle fait partie a plusieurs particularités comme la capacité à se déplacer sur un plan vertical et dans toutes les directions. Cette force adhésive qui leur permet de

marcher sur les murs et les plafonds est tellement efficace, qu'un lézard pesant 100 grammes peut tenir avec un seul doigt sans dérapier. Cette étonnante particularité, utilisée par la Tarente de Maurétanie, a intrigué de nombreux chercheurs qui ont longtemps spéculé sur son fonctionnement. Chaque patte est pourvue de cinq doigts en forme de raquette, chacun de ceux-ci étant couverts de fines lamelles adhésives. Chaque lamelle est à son tour recouverte de poils microscopiques appelés «setae» qui sont au nombre de 500 000 par doigt. Ces poils collent à la surface des supports par le biais de forces électrostatiques, qui agissent à l'échelle nanométrique comme une bande velcro ! Pour briser l'adhérence, il suffit à notre reptile de faire pivoter l'axe de ses membres tour à tour pour se désolidariser de la surface.

MAXIME SOJKA

Depuis 2004, l'Association Païolive étudie, fait connaître et contribue à protéger l'écomplexe de Païolive et des Gras, qui s'étend sur 15 300 ha et 25 communes, depuis Saint-Brès (Gard) au sud jusqu'à la Ligne (en Ardèche) au nord.

Les trois axes de son action sont : Étudier, Faire connaître et Protéger.

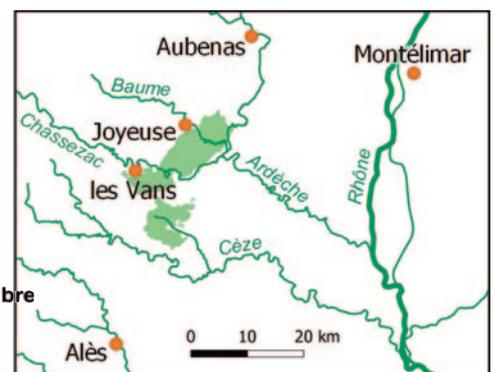
S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général et une gestion désintéressée, elle s'appuie sur la liberté constitutionnelle d'oeuvrer à la protection de l'environnement.

Association Païolive - Maison des Associations - 07120 Grospierrres

Tel. : 04 75 39 96 79 / 06 76 22 23 19

païolive@free.fr - www.bois-de-païolive.org

Le site web contient une riche documentation sur Païolive et les Gras ainsi que toutes les indications pour vous abonner à cette Lettre



L'Écocomplexe de Païolive et des Gras Touché par la pollution lumineuse ?



Sur cette carte de pollution lumineuse Astrophoto, la chaleur des couleurs indique le degré d'éclairage nocturne.

En haut à gauche en bleu pollution faible, au milieu en jaune, pollution forte et très forte, à droite pollution moyenne. © Frédéric Tapissier, 2016

Des cartes de pollution lumineuse sont disponibles sur le site <https://www.avex-asso.org/dossiers/>

Les citoyens sensibles à la cause de la Nature, identifient assez bien les pollutions infligées par les activités humaines à l'air, l'eau et le sol. Mais c'est plus rarement que les éclairages nocturnes excessifs sont considérés comme des sources de pollution. Or ils le sont. Leur caractère délétère est maintenant bien établi et touche tous les compartiments de la biodiversité : humains, oiseaux migrateurs, insectes ou encore les mammifères nocturnes. Or des mesures simples peuvent être entreprises pour réduire considérablement et rapidement la pollution lumineuse.

Un peu d'histoire.

Au XVIII^e siècle, Louis XIV impose l'éclairage des rues de Paris. Suit la création des « compagnies de lanterniers ». Cette pratique s'étendra aux autres grandes cités européennes. La mesure visait à lutter contre les vols et les crimes. Il est à noter que dès 1830, un lampadaire sur deux reste éteint les nuits de pleine lune pour des raisons d'économie. Cependant le développement à grande échelle des éclairages dans les espaces publics ne date que de quelques décennies demeure souvent perçu par certains comme un signe de modernité. Mais hélas rarement comme une cause de dérèglement des biocénoses (ensemble des êtres vivants d'un biotope).

De tous temps, l'homme a observé le ciel nocturne, source d'émerveillement et de questionnements philosophiques. Rapidement les relevés astronomiques ont de nombreuses utilités: calendriers, rythmes agricoles, voyages lointains sur terre et sur mer. Les observatoires étaient établis dans ou à la périphérie des grandes cités. Paris en garde la mémoire avec la rue de l'Observatoire. Mais les halos de lumière au-dessus des zones urbanisées rendent l'observation du ciel peu efficace. De notre temps, les grands télescopes sont installés dans des zones très reculées loin de la pollution lumineuse. C'est ainsi que l'Observatoire européen austral, organisation internationale de recherche, a élu depuis 1970 le site de La Silla dans le désert chilien de l'Atacama à 2400 m d'altitude pour y installer les plus puissants télescopes.

Un peu de physique et de biologie.

Il y a un consensus pour définir la pollution lumineuse comme la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge (champignons), les écosystèmes, ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Si les conséquences sur l'observation du ciel étoilé sont assez aisées à comprendre, les observations scientifiques des perturbations de l'éclairage pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) sont plus récentes mais bien avérées. Astronomes et défenseurs de la biodiversité partagent une préoccupation commune : la défense de la nuit.

Les impacts biologiques néfastes bien établis pour la faune.

L'échelle géobiologique de l'anthropisation de l'environnement nocturne

est un phénomène récent, mais les études spécifiques établissent clairement et sans contestation possible, de nombreuses nuisances et en premier lieu, des surmortalités.

Les premières espèces impactées sont les insectes, l'éclairage nocturne serait la deuxième cause de leur surmortalité après l'usage intensif des insecticides. Eblouis et dérouterés par la lumière, ils meurent grillés sur les ampoules ou, plus massivement, d'épuisement. Or, plus de 75% des papillons sont nocturnes. Cette disparition des insectes a des effets en cascade sur la pollinisation et sur les chaînes alimentaires et participe à la diminution alarmante des populations d'oiseaux insectivores (pénurie de chenilles entre autres) et des chauve-souris. Une étude internationale récemment publiée établit que les zones trop éclairées la nuit comptent moitié moins de chenilles de papillons, des impacts du même ordre que ceux induits par le changement climatique.

D'autres espèces de vertébrés sont exclusivement nocturnes et dites « lucifuges », comme beaucoup de rapaces nocturnes et de chiroptères, elles sont repoussées de plus en plus loin vers des territoires encore exempts de cette pollution diffuse. Enfin, les grands migrateurs sont perturbés dans leur vol..

On pensait que de nouvelles technologies allaient réduire les impacts néfastes sur le monde du vivant par les éclairages nocturnes. Ainsi, les LED étaient promises à un bel avenir du fait de la conjugaison de leur « grande directionnalité » et des faibles consommations d'électricité. Or du fait de leur spectre d'émission proche de la lumière blanche du soleil, cet éclairage induit une confusion dans le monde du vivant dans le cycle jour-nuit.

Le règne végétal touché aussi par les excès d'éclairage

Adapté au rythme jour-nuit comme tous les organismes, le règne végétal est aussi touché par les éclairages nocturnes. Les lumières interagissent avec les différents photosenseurs comme ceux réalisant la photosynthèse qui transforme l'énergie de la lumière en substances organiques. Les mécanismes liés à la germination et la floraison sont les premiers affectés.

La santé des hommes impactée aussi.

Au même titre que pour les organismes du règne vivant, il est bien éta-

bli que les excès d'éclairage nocturne causent chez l'homme des altérations de la santé physique et mentale de l'homme. Au premier rang : trouble du sommeil, obésité, perte de densité osseuses et des muscles. Des impacts sur des maladies dégénératives comme certains cancers ne sont pas exclus, les études sur ce sujet s'intensifient.

Les éclairages nocturnes détériorent les milieux de vie

La biodiversité a impérativement besoin de milieux interconnectés. C'est un des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).

Il joue un rôle primordial en fixant les objectifs et les règles d'aménagement des territoires. Il prévoit notamment, pour préserver, et restaurer la biodiversité et ses capacités de résilience, les Trames Vertes (couloirs terrestres de circulation des animaux), les Trames Bleues qui concernent les milieux aquatiques comme les rivières. Mais hélas manquent encore des dispositions de préservation des Trames Noires pour lutter contre les ruptures écologiques, particulièrement nécessaires aux déplacements des mammifères, dont la grande majorité développe leur activité la nuit. Ils ont une vision adaptée à la nuit « noire ». Les éclairages fragmentent leurs habitats, provoquent des ruptures de continuité et les condamnent à une assignation délétère sur des territoires réduits. Nombreux sont les défenseurs de la Nature à plaider pour intégrer les Trames Noires dans les dispositions réglementaires d'aménagement des territoires.

L'éclairage nocturne est réglementé

Jusqu'à récemment perçu comme un signe de progrès et de modernité, le législateur est intervenu pour maîtriser les effets des éclairages dans les espaces publics. L'arrêté du 27-12-2018 précise les trois raisons de prévenir ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières :

1. Causedes troubles excessifs aux personnes, faune et flore ou encore aux écosystèmes,
2. Entraînent un gaspillage d'énergie,
3. Empêchent l'observation du ciel nocturne

Les éclairages publics et publicitaires doivent cesser au plus tard à 1h du matin. Les locaux et professionnels et les annexes tels les parkings au plus tard une heure après la fermeture. Ces contraintes horaires peuvent être adaptées à l'aide de dispositifs asservis à la détection de présence. Conjointement l'arrêté fixe des prescriptions techniques, notamment : concentrer l'éclairage vers le sol, interdisant de facto les lampadaires boules, ou encore réduire la part de lumière bleue émise qui impacte le plus les rythmes biologiques chez l'homme et appauvrit la biodiversité.

C'est le Maire qui doit s'assurer le respect des règles pour les éclairages non publics et le Préfet pour les bâtiments municipaux.

Réduire les gaspillages d'énergie

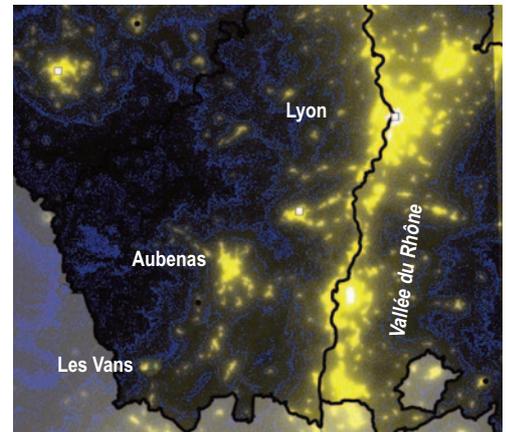
L'ADEME estime à 11 millions les points lumineux sur l'espace public. Avec un double effet néfaste : nombre de lampadaires en augmentation et durée de fonctionnement journalière prolongée. Le poste de l'éclairage public représente plus de 40% de la dépense électricité des communes. Le parc avec 25 ans de moyenne d'âge est vétuste, ajoutant au gaspillage d'énergie des effets néfastes comme le million de lampadaires boules dont les 3/4 de l'éclairage illuminent le ciel. Des in-



Le centre des Vans la nuit (26 août à 1 h 35).

Peut mieux faire : éclairages publics et commerciaux excessifs

Carte de pollution lumineuse extraite de l'évaluation environnementale du SRADDET - AURA (2018)



vestissements de modernisation sont indispensables pour réduire la facture, les impacts sur le monde du vivant et ainsi que le changement climatique généré par la consommation d'énergie. Mais attention à l'« effet rebond » : une nouvelle technologie ne garantit pas les gains attendus car de nouveaux usages apparaissent ou des comportements de relâchement réduisent voire annulent les bénéfices espérés.

Des dispositifs d'accompagnement

Villes et Villages étoilés

Soutenu par le ministère de la transition écologique, organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le label « Villes et Villages étoilés » valorise les démarches d'amélioration de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques et gère le label « village étoilé ».

Une charte des bonnes pratiques reposant sur le bon sens.

Il est estimé qu'une adaptation des techniques et de bonnes pratiques pourront économiser environ 40% de consommation et autant de réduction sur les impacts indésirables des excès d'éclairage dans l'espace public.

Les mobilisations des acteurs locaux chaque jour plus nombreuses.

C'est ainsi que le petit bourg de Mayenne la Bazouge-des-Alleux a récemment obtenu le label « Village étoilé ». Peu de réverbères allumés à une certaine heure et la municipalité mise sur un éclairage public raisonné.

Labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) en 2018, le Parc national des Cévennes, dont font partie 4 communes de notre écomplexe de Païolive et des Gras, accompagne les municipalités, en partenariat avec les Syndicats des Energies, dans la rénovation de leur éclairage public et les acteurs du tourisme dans la valorisation du ciel étoilé. Plusieurs communes du Parc ont été primées cette année.

Enfin un dernier exemple : « La nuit je vis », une autre initiative est animée par la Fédération régionale AuRA de France Nature Environnement à l'adresse des élus locaux. Elle vise à adopter une démarche de sobriété lumineuse suivant l'approche « du juste nécessaire ».



Enfin rassurons ceux qui craindraient que cette sobriété lumineuse ne favorise les atteintes aux biens et aux personnes. Les chiffres des services de l'ordre et des compagnies d'assurances sont formels : 80% des agressions sont commises en plein jour. Les motivations ont bien changé depuis le temps de Louis XIV !

GINÉS MARTINEZ